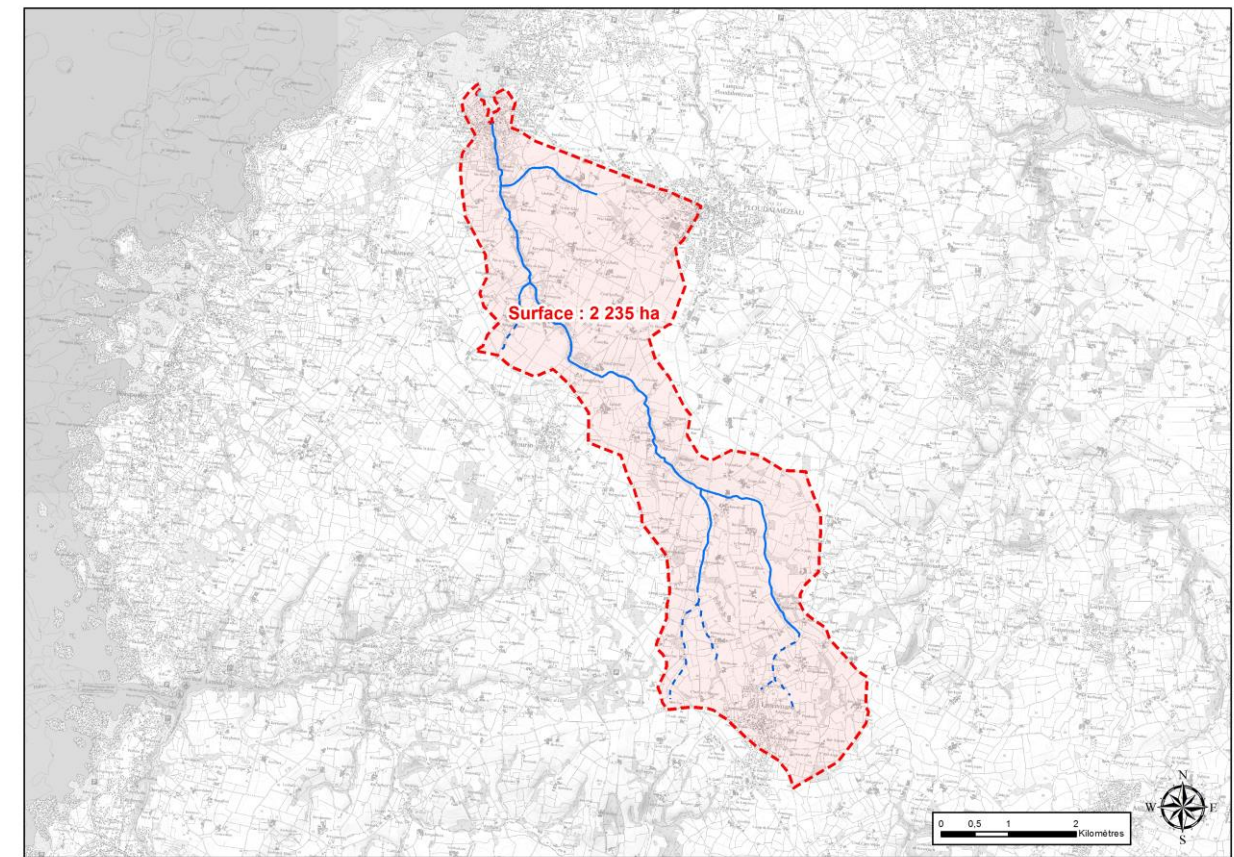




Schéma de la zone de baignade



Carte de la zone d'influence



Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : **Plage de Gwisselier**
Commune : **Landunvez**
Département : **Finistère (29)**
Région : **Bretagne**
Personne responsable de la baignade : **Le Maire**

Période de surveillance sanitaire : **du 15 juin au 15 septembre**
Heures de surveillance : **Baignade non surveillée**
Fréquentation moyenne journalière : **100 personnes**
☎ **Mairie de Landunvez : 02 98 89 91 02**

Equipements : **poubelles, panneaux d'informations, zone de stationnement**

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des 4 dernières années

Année	2014	2015	2016	2017
Classement selon Directive 2006/7/CE	Bonne	Insuffisante	Insuffisante	Suffisante

Liste des épisodes de pollutions au cours des 4 dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction préventive de la baignade
13/08/2015	Bactériologique	Ruissellement	Oui
14/08/2015	Bactériologique	Ruissellement	Oui
23/08/2017	Bactériologique	Inconnue	Non

Echouage d'algues vertes : **Non**

Potentiel de prolifération du phytoplancton : **pas de sensibilité particulière**

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Gestion préventive des pollutions à court terme

Arrêté de fermeture prêt en mairie en cas de :

- Dysfonctionnements majeurs sur le réseau d'assainissement : débordements des postes de relevage de Kerzournic, du chemin du Tréas, PR Tanguy du Chastel, PR du chemin du moulin, PR de la fontaine blanche, PR du Mole
- Pluviométrie supérieure à 15 mm/48 h.

Recommandations

Sources de pollution potentielles ou avérées	Principales recommandations
Installation d'assainissement non-collectif	Mises à jour du diagnostic de 2010 (Ploudalmézeau) et mises aux normes des installations
Agriculture	Réalisation d'un diagnostic des pratiques agricoles
Lessivage de la voirie en temps de pluie	Opération de communication sur les déjections canines
Débordements des postes de relevage	Sécurisation des postes de relevages
Contamination des eaux pluviales	Contrôles de branchement sur le territoire et suivi des mises en conformité

Recommandations aux baigneurs

Respectez les interdictions qui pourraient être prononcées en cours de saison par la commune. Evitez de vous baigner après un orage. Méfiez-vous des écoulements sur la plage : Ces rejets peuvent être contaminés.... Le contact prolongé avec ces eaux peut alors présenter un risque sanitaire. Bien qu'ils apparaissent aux yeux des enfants comme un espace de jeu privilégié, apprenez aux petits à les éviter.